

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27.06.05**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes ASSELINE, BOTHUA, DURAND, FERRY, HAMEL/BRUN,
LAVENAC, LE BORGNE, LEROY/THOMAS,
ALLAIN, CARTERON, DAUNOU, LAPIERRE, LE BLASTIER,
LEMARIE, MARGUERIE, RICHET.

Absents : V. LAMORT (pouvoir à M.LAVENAC)
C. THIBERGE (pouvoir à D. FERRY)
A.C. VACCARO (pouvoir à D. BOTHUA)
E. VAUCLAIR (pouvoir à E. DURAND)
Ph. BRIARD (pouvoir à J.M. MARGUERIE)
A. CAMBPELL (pouvoir à S. LEROY/THOMAS)
J.M. LECONTE (pouvoir à J.P DAUNOU)
Y. LEROUX (pouvoir à P. ESTRADE)
F. OZENNE (pouvoir à J. CARTERON)
D. SACRE (pouvoir à D. LE BLASTIER)

La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui aborde l'ordre du jour :

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30/05/2005

Avant de proposer l'approbation de ce document, le Maire demande de rectifier une erreur page 4. En effet, il est écrit « P.L.H. – Plan Local de l'Urbanisme » alors qu'il faut lire « Plan Local de l'Habitat ».

Il ouvre ensuite la discussion et Jean LEMARIÉ trouve dommage qu'à la suite de l'exposé sur le rapport annuel 2003 d'activité de Caen la Mer, le procès-verbal se contente de lister les thèmes abordés sans que les réponses du Président de Caen la Mer ne soient rapportées. Alain LAPIERRE ajoute, qu'effectivement, mentionner les réponses permettait de donner une information complète à nos concitoyens.

Pierre ESTRADE précise que cette discussion a porté sur les sujets d'actualité et non sur le rapport annuel 2003. De ce fait, il était difficile de la faire figurer. Il se félicite d'avoir

invité le Président DUNCOMBE et propose que l'on voit ce que l'on pourra faire à l'occasion du rapport 2004.

Au sujet de la création du contrat d'avenir, Jean LEMARIÉ s'étonne de lire « ... *ce contrat pourra être transformé en C.D.I. C'est une possibilité que n'écarte pas Pierre ESTRADE* » alors qu'il avait cru comprendre, ce 30 mai, que la pérennisation de cet emploi était une certitude. Ce à quoi le Maire confirme qu'il n'écarte pas cette possibilité d'autant plus qu'un Agent est susceptible de faire valoir ses droits à la retraite au moment de la fin de ce contrat d'avenir, mais, à ce jour, il ne peut transformer cette probabilité en certitude dans la mesure où nous ne pouvons préjuger de l'avenir.

A terme de la discussion, le procès-verbal de la réunion du 30/05/05 est **approuvé par 21 voix pour et 6 abstentions.**

II – AFFAIRES FINANCIÈRES

A – Décision modificative n° 01/2005

Pierre ESTRADE présente ce document motivé par le fait qu'au moment du vote du budget une dotation de l'État, la Dotation Nationale de Péréquation, ne nous avait pas été communiquée. Or, elle s'élève à plus de 51 000 € alors qu'elle était de 4 400 € en 2004. De plus, le solde des comptes du budget annexe de la ZAC de la Grande Plaine dégageant un excédent d'investissement d'environ 5 000 €. Nous pouvons donc procéder à des ajustements de subventions (*Galipette, Comité de Jumelage avec OUONCK dont les budgets présentés posaient question*) et envisager des dépenses supplémentaires en fonctionnement et en investissement.

Il détaille ensuite les recettes et les dépenses de fonctionnement qui s'équilibrent à 61 000 € et d'investissement équilibrées à 29 100 €.

Après avoir obtenu les réponses à quelques questions, le Conseil Municipal

- adopte la décision modificative n° 01/2005 **par 21 voix pour et 6 abstentions** (*celles des élus de l'opposition dans le prolongement de leur position au moment du vote du budget 2005*),
- décide, **à l'unanimité**, de verser une subvention de 50 € à Sarah MARIE qui a brillamment représenté la commune à un championnat national d'arts martiaux pour couvrir ses frais de transport.

B – mise en place de l'emprunt 2005

Le Maire rappelle que, dans le cadre du vote du budget 2005 et pour faciliter les investissements de l'année, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'un emprunt de 220 000 € et propose de choisir un emprunt à taux variable.

Après en avoir délibéré, **par 21 voix pour et 6 abstentions**, le Conseil Municipal autorise le Maire à contracter un emprunt de 220 000 € sur 20 ans à double phase indexé sur Euribor 12 mois (*1^{ère} phase de 5 ans avec une marge sur l'index de 0.05 % - 2^{ème} phase de 15 ans avec une marge sur l'index de 0.10 %*).

III – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A – Institution d'une taxe pour occupation du domaine public

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, signale qu'il existe une réglementation pour les marchés prescrivant l'alimentation des étals en eau potable et en électricité. Ces travaux de mise en conformité ont été prévus au budget 2005 et seront donc réalisés prochainement. Il convient d'autre part de réglementer l'occupation des trottoirs (*étalage de marchandises, installations de tables et chaises, pose d'enseignes...*), notamment de la route de Bretagne et la rue Froide, par les commerçants, sédentaires ou ambulants. A cette fin, l'adoption du principe de l'institution d'une taxe pour occupation du domaine public est proposé au Conseil Municipal sachant, qu'en vue d'une application au 01/01/2006, une grille tarifaire lui sera proposée lors d'une prochaine réunion après examen en Commission des Affaires Economiques.

Alain LAPIERRE fait remarquer que certains commerçants brettevillais n'ont pas forcément une activité florissante (*manque de stationnement pour la clientèle, concurrence des grandes surfaces...*) et que, dans ces conditions, il n'est pas bien venu de leur demander d'acquitter une redevance surtout lorsque l'on sait qu'ils sont généreux avec les associations qui les sollicitent. Ne peut-on se contenter d'une réglementation ?

Pierre ESTRADE rétorque que le but n'est pas de faire rentrer de l'argent mais de gérer l'espace public au mieux afin que les piétons ne soient pas lésés en certains endroits. C'est pourquoi il pense qu'il faut, certes d'abord réglementer, mais aussi instituer une taxe relativement modeste. Il rappelle aussi toutes les mesures qu'il a prises pour faciliter le stationnement à proximité des commerces et son projet de construction d'un parking avenue des Canadiens.

A la demande de Sylvie LEROY/THOMAS il est répondu que les commerçants qui annexent une partie du trottoir ne demandent pas forcément l'autorisation à la Mairie d'où la nécessité, pour Pierre ESTRADE, de mettre en place une réglementation qui sera soumise à l'association des commerçants puis d'établir une grille tarifaire.

Sylvie LEROY/THOMAS estime que les commerçants paient déjà la taxe professionnelle, et, pour la plupart d'entre eux, la taxe d'habitation et la taxe foncière, il n'est donc pas besoin d'en rajouter avec la redevance pour occupation du domaine public. Jean LEMARIÉ est d'accord pour réglementer mais pas pour la redevance.

Jean-Paul DAUNOU rappelle que les commerçants ambulants, eux, n'acquittent pas les taxes évoquées par sa collègue et qu'il serait normal qu'ils paient une redevance car ils concurrencent le commerce local et Daniel LE BLASTIER pense qu'il faut un peu plus qu'une simple réglementation pour gérer correctement l'espace public.

A l'issue du débat, le principe de l'institution d'une taxe pour occupation du domaine public est adopté par **21 voix pour et 6 abstentions** de l'opposition au motif que la grille tarifaire n'est pas connue.

B – Rapport annuel 2004 sur le DSP du Domaine de la Baronnie

La parole est donnée à Martine LAVENAC, Conseiller Municipal délégué, Présidente de l'AGACSBO et de la DSP Baronnie, qui informe que l'exercice 2004 de la DSP fait apparaître un excédent de 1 740 € contre 1 224 en 2003. Les recettes continuent de progresser, les dépenses aussi mais on a pu remplacer des plateaux de tables et acheter de nouvelles chaises. Nous avons un objectif de 102 100 € de recettes alors qu'elles se sont établies à 129 368 €. Cette situation s'explique par plusieurs raisons : l'augmentation des tarifs de 8 % en avril 2004 qui aura son plein effet sur l'exercice 2005 et la diffusion d'une plaquette publicitaire entre autres.

La charte qualité proposée après chaque location fait apparaître un passage de 16 357 personnes dans la Grange. 95 % sont satisfaites de la salle, du service rendu et sont séduites par le site. Nous recevons des locataires du Nord, de Paris, de Bretagne et même de la Belgique. Le site Internet est beaucoup visité.

La saison culturelle a produit 4 spectacles et un cinquième pour enfants. La fréquentation moyenne est de 220 spectateurs. Il ressort que le type de spectacle de la saison culturelle 2004 convient bien à la population brettevillaise. La billetterie a rapporté 5 889 € pour un objectif de 4 680 €. D'autre part, un bénéfice de 1 656 € sera un ajout à la subvention culture 2005. Au cours de l'Assemblée Générale AGACSBO qui s'est tenue le 10 juin, le Commissaire aux Comptes a approuvé les comptes sans réserve.

S'agissant des locations de la Grange pour 2005, nous en sommes, en ce mois de juin, à 74 pour un objectif de 83. De plus en plus, les locataires de la Grange louent aussi le cellier. Le Manoir quant à lui a été loué pour la première fois le 28 mai et nous en sommes actuellement à 10 locations à des Brettevillais et à 4 pour des personnes extérieures. Les tarifs pratiqués sont très attractifs.

Jean LEMARIÉ souhaite savoir où nous en sommes de l'utilisation des salles du premier étage du Manoir. Pierre ESTRADÉ informe le Conseil, qu'outre un appel à la population dans la presse, il a organisé une réunion jeudi dernier à laquelle ont assisté près de 25 Brettevillais pour impulser la création d'un groupe ou d'une association type « les Amis du Manoir » qui aurait pour but de faire vivre le premier étage du Manoir (*les 2 salles à côté de celle réservée aux expositions*). Des perspectives se sont dégagées et ces personnes doivent se retrouver mercredi prochain pour déterminer des actions qui pourraient débiter à la rentrée.

IV – ENVIRONNEMENT RAPPORT ANNUEL 2004 SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Environnement, présente, commente et donne des précisions sur le rapport annuel 2004 sur les déchets ménagers qui est une compétence de Caen la Mer. Le Conseil Municipal en prend acte.

V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

☉ Pierre ESTRADE

- signale que chacun a dans son dossier un rapport de l'INSEE sur le recensement de population de l'an dernier ainsi que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'activité de nos receveurs municipaux successifs.
- informe avoir signé un arrêté interdisant la circulation des automobiles dans le Chemin du Moulin d'Ardenes.

☉ Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, fait le point sur les travaux dans la commune :

- mise en place de jeux d'enfants dans la résidence Lebaron et au parc de l'Odon. Ceux du terrain de sports seront livrés prochainement,
- 3 tables de pique-nique en béton ont été installées en divers endroits de la commune,
- à l'école maternelle, les premiers travaux ont commencé,
- la rénovation de la toiture des locaux de Galipette (*travaux d'étanchéité*) est réalisée,
- les résultats de l'étude acoustique du gymnase nous parviendront dans une quinzaine de jours. A ce sujet, Pierre ESTRADE indique avoir écrit aux Présidents de certaines sections de LCBO et aux Directrices des écoles pour interdire, avec effet immédiat, tout usage d'appareils générateurs de nuisances sonores en attendant les mesures que nous serons amenés à prendre.

A la demande de Sylvie LEROY/THOMAS quant à la création d'un club house pour le basket au gymnase, Pierre ESTRADE indique que l'étude est en cours et s'il doit y avoir une suite, ce ne sera qu'en 2006.

☉ Elisabeth DURAND, Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires, informe qu'une réunion extraordinaire du Conseil de l'école élémentaire provoquée par l'Inspecteur d'Académie suite à un courrier qui lui a été adressé par les parents d'élèves a eu lieu. Ceux-ci incitaient l'Inspecteur d'Académie à s'intéresser au fonctionnement de l'école de BRETTEVILLE car nombre d'enfants l'avaient quittée en cours d'année et s'inquiétaient du fait que l'intérêt de leurs enfants n'était pas suffisant pour modifier les habitudes des enseignants. Elle déplore le fait qu'aucun de ces sujets n'aient été soulevés au cours du Conseil d'Ecole qui avait eu lieu un mois auparavant. L'Inspecteur d'Académie, après avoir rappelé son intervention lorsqu'il avait été question d'une fusion entre les 2 écoles et lorsqu'il a fallu remplacer un enseignant parti en congé de maternité, a rappelé que les enseignants de BRETTEVILLE sont inspectés comme les autres, qu'ils ont le libre choix de leur démarche pédagogique et que, si pour des raisons d'encadrement et des risques encourus, ils estiment qu'il serait risqué d'emmenner les enfants à la piscine par exemple on ne peut pas le leur reprocher surtout que l'absence est de 2 heures pour 20 minutes de natation. Marcel ALLAIN comprend la réticence des enseignants face aux risques qui peuvent survenir lorsqu'ils emmènent les enfants à la piscine.

Quant aux dérogations signées par Monsieur le Maire, elles sont au nombre de 8 toutes pour des raisons tout à fait indépendantes de la qualité de l'enseignement

pratiqué à BRETTEVILLE. Jusqu'à présent, 156 enfants sont inscrits pour la prochaine rentrée scolaire : c'est le même effectif que l'an dernier à la même époque.

Jean LEMARIÉ estime que si les parents se sont manifestés c'est que cela correspondait à quelque chose. Il serait intéressant à son sens de connaître le nombre d'enfants brettevillais scolarisés en dehors de notre commune car il pense que c'est une proportion très importante. Il précise par exemple qu'à l'école Jean Moulin de Venois, le nombre d'élèves brettevillais est « étonnant ». Pierre ESTRADE précise que le nombre d'enfants brettevillais scolarisés dans d'autres écoles élémentaires publiques est très stable et, qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'évolution de ce genre.

- **Daniel LE BLASTIER**, Maire-Adjoint chargé de l'Environnement, informe
 - que le Syndicat de Production d'Eau Potable de la Région de Louvigny a pris la décision d'arrêter l'exploitation du forage F1 et l'eau qui va nous être fournie à compter du 1^{er} juillet sera issue à 100 % de l'Orne. De ce fait, la qualité de l'eau sera améliorée en terme de nitrates et de dureté. A ce sujet, Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, signale qu'une exposition itinérante sur l'eau sera dans les locaux du centre socioculturel à compter du 20 septembre,
 - que la qualité de l'air dans l'agglomération en 2004 est meilleure qu'en 2003, la majeure partie de la pollution étant due aux automobiles.

- **Pierre ESTRADE** évoque un courrier du Conseil d'Administration de Galipette distribué aux Conseillers Municipaux pendant le week-end écoulé dont le contenu l'a surpris notamment lorsqu'il est mentionné que la commune s'était engagée à donner une subvention de 32 000 € alors que chacun autour de cette table l'a entendu dire lors du vote du budget qu'en attendant des précisions sur des points obscurs dans le budget présenté par l'association il proposait une subvention provisoire de 28 000 € en attendant d'y voir plus clair. Il a donc, dès samedi après-midi, téléphoné à la Présidente pour rencontrer le Conseil d'Administration afin d'expliquer très clairement la position de la commune. Cette rencontre aura lieu mercredi prochain.

Jean LEMARIÉ reconnaît qu'en effet ce courrier dénote une incompréhension. Néanmoins, l'article de Daniel SACRÉ dans le dernier bulletin municipal annonce des décisions définitives comme l'augmentation des tarifs pour les familles non brettevillaises à hauteur de 20 %, ce qui est un seuil un peu élevé. Pierre ESTRADE informe qu'un article avait été demandé à Galipette mais il est parvenu un peu tard, un autre article pourra paraître dans le prochain bulletin. Quant à celui de Daniel SACRÉ, il faut savoir qu'il a été écrit en avril pour une parution en juin et qu'aujourd'hui il n'est plus d'actualité. En effet, depuis, les choses ont évolué et il n'est plus en adéquation avec la réalité puisque le 7 juin il a reçu la Présidente et la Trésorière de l'association qui l'ont informé qu'une augmentation de 20 % n'était pas admise par le Conseil d'Administration. Il a reconnu qu'effectivement il fallait une différenciation des tarifs entre les brettevillais et les horsins mais pas forcément de 20 % et qu'elle pouvait être étalée dans le temps.

Christiane HAMEL/BRUN estime que sur le fond cet article est choquant : la commune ne va-t-elle pas au-delà de ce qu'elle devrait faire par rapport à une association ? Jean LEMARIÉ reconnaît qu'effectivement cet article traduit un

esprit d'injonction alors qu'il faut trouver un partenariat entre la commune et l'association.

Pierre ESTRADE rappelle toutes ses interventions pour favoriser Galipette, toutes les décisions prises pour améliorer les installations et les rencontres avec les dirigeants. Il souhaite que la prochaine rencontre éclaire la situation.

LE TOUR DE TABLE

Au cours du tour de table, les sujets suivants sont abordés :

- Le centre aéré d'été qui compte 80 enfants (*c'est le maximum avec 35 petits et 45 grands*). 2 mini-camps seront organisés (*pour les 7/11 ans et les 8/9 ans*). L'accueil des enfants se fera de 7 h 30 à 18 h 30. L'AGACSBO et l'AGESBO fonctionnent ensemble pour les repas et certaines sorties.
- Le local jeunes qui a organisé des manifestations qui ont permis aux jeunes de se rendre au parc Astérix début juin. Pour cet été, 2 chantiers jeunes seront réalisés et un grand nombre d'activités sportives seront organisées : sorties randonnées vélo, grand jeu burger quizz, goûter, soirée repas, tournoi de pétanque, etc... Une journée porte ouverte au local est programmée au 2 juillet.
- Le forum des associations programmé au 3 septembre de 10 à 18 h.
- Le recrutement à partir de 1^{er} août de Ludovic ANNE, Brettevillais de 32 ans, en remplacement de Dominique TARDIF.
- Le spectacle créole qui s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et sympathique mais qui n'a rassemblé que 39 spectateurs dont 19 Brettevillais...
- L'orientation amorcée au cours de l'Assemblée Générale de LCBO samedi dernier de différencier les tarifs pour les non Brettevillais qui va compliquer la vie des responsables et qui, aux dires de certains conseillers, mériterait d'être reconsidérée car nous avons besoin des sportifs extérieurs qui sont aussi dans la composition des bureaux. Ce point de vue n'est pas celui de la Municipalité.
- Les stages multisports d'AGESBO qui ont dû refuser des inscriptions. 80 enfants y participeront avec des tarifs différenciés Bretteville sur Odon/hors commune. Pour assister les 2 éducateurs sportifs, AGESBO a recruté une jeune étudiante brettevillaise en cours de formation dans le cadre de son stage pratique BAFA.
- Le tournoi inter associatif de beach soccer (*foot sur sable*) qui a remporté un vif succès début juin. C'est une manifestation qui sera renouvelée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.